



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 70 - AVRIL 2015

SOMMAIRE

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Arrêté N °2015103-0020 - arrêté de subdélégation de signature du Direccte aux responsables de pôles et chefs de services de l'unité régional d'Ile- De- France en matière d'ordonnancement secondaire	1
Arrêté N °2015103-0021 - arrêté de subdélégation de signature du Direccte aux responsables de pôles et chefs de services de l'unité territoriale de Paris en matière d'ordonnancement secondaire	6
Arrêté N °2015103-0022 - arrêté de subdélégation de signature du Direccte aux responsables de pôles et chefs de services de l'unité territoriale de Seine et Marne en matière d'ordonnancement secondaire	9
Arrêté N °2015103-0023 - arrêté de subdélégation de signature du Direccte aux responsables de pôles et chefs de services de l'unité territoriale des Yvelines en matière d'ordonnancement secondaire	12
Arrêté N °2015103-0024 - arrêté de subdélégation de signature du Direccte aux responsables de pôles et chefs de services de l'unité territoriale de l'Essonne en matière d'ordonnancement secondaire	15
Arrêté N °2015103-0025 - arrêté de subdélégation de signature du Direccte aux responsables de pôles et chefs de services de l'unité territoriale des Hauts de Seine en matière d'ordonnancement secondaire	18
Arrêté N °2015103-0026 - arrêté de subdélégation de signature du Direccte aux responsables de pôles et chefs de services de l'unité territoriale de Seine Saint Denis en matière d'ordonnancement secondaire	21
Arrêté N °2015103-0027 - arrêté de subdélégation de signature du Direccte aux responsables de pôles et chefs de services de l'unité territoriale de Val de Marne en matière d'ordonnancement secondaire	24
Arrêté N °2015103-0028 - arrêté de subdélégation de signature du Direccte aux responsables de pôles et chefs de services de l'unité territoriale du Val d'Oise en matière d'ordonnancement secondaire	27

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2015099-0011 - Arrêté portant subdélégation de signature à Thierry DUFANT, Dominique de ROQUEFEUIL, Christine PAILLON, Sylvain LAIGLE	30
Arrêté N °2015099-0012 - Arrêté portant délégation de signature à : Thierry DUFANT, Dominique de ROQUEFEUIL, Christine PAILLON, Sylvain LAIGLE, Véronique GRAND- MARTINI, Claire JEANNOT, Joseph DION, Françoise MOTARD, Marie Thérès DURAY, Madeleine BENAMOU, Evelyne TUTIN, Sochetta LIM, Yves LE PUIL, Selloi MALOUCHE- BOUDEN, Sylvie EDON, Zoliarimanana RAINIZANATSOA, Roland BOYER, Gwelle CHEMINEL, Jean Claude LAMART, Charles RICARD, Gisèle SOLDA	34

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt

Arrêté N °2015100-0008 - Arrêté donnant subdélégation de signature de Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile- de- France en matière administrative.	40
---	----

Arrêté N °2015100-0009 - Arrêté portant subdélégation de signature de Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile- de- France en matière d'Ordonnancement Secondaire.	43
Décision N °2015100-0010 - Décision portant subdélégation de signature de Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile- de- France pour l'exercice des missions de l'Établissement FranceAgrimer	48



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2015103-0020

signé par
Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de
l'emploi d'Ile- de- France

le 13 Avril 2015

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi

arrêté de subdélégation de signature du
Directeur aux responsables de pôles et chefs de
services de l'unité régionale d'Ile- De- France
en matière d'ordonnancement secondaire



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile de France

ARRETE n° 2015- 054

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-0014 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

En application de l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, et dans les limites définies par cet arrêté, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne subdélégation à Agnès GUIMIOT et Marie-Noëlle GACHET-KERKOUR à l'effet de :

1. Recevoir les crédits des programmes suivants :
 - « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
 - « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
 - « Développement des entreprises et du tourisme » (n°134).
2. Répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution de la dépense au titre des budgets des programmes cités au point 1. ci-dessus ;
3. Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services chargés de l'exécution de la dépense au titre des budgets des programmes cités au point 1 ci-dessus.

ARTICLE 2

En application des articles 2 et 3 de l'arrêté préfectoral susvisé, et dans les limites et conditions définies par cet arrêté, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne subdélégation à :

- Agnès GUIMIOT
- Maurice QUERE
- Pascal APPREDERISSE
- Franck TARRIER
- Dominique BONNAFOUS

à l'effet de signer, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale :

Et à :

- Véronique DELARUE
- Alexandre VISCONTINI
- Anne GRAILLOT
- Fantine LEFEVRE
- Charles-Louis MOLGO
- Christian VINCQ
- Patrick GUYOT
- Cédric GUILLON
- Vincent GILBERT
- Catherine LAPEYRE
- Jacques BONNET
- Jean Paul WUCHER
- Lionel SILVERT
- Nicolas BESSOT
- Peggy LEGRAND
- Philippe RICHARD
- Nicole CARRARA
- Marie-Noelle GACHET-KERKOUR
- Géraldine CUGUEN
- Thérèse ROSSI
- Fabienne VAUGUET

A l'effet de signer, dans le cadre de leur domaine de compétence, les actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les programmes suivants :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Développement des entreprises et du tourisme » (n°134) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « FSE00-03 : Objectif 3 (2000-2006) » ;
- « FSE00-04 : Equal (2000-2006) » ;
- « FSE00-06 : Objectif 2 (2000-2006) » ;
- « FSE00-01 : Compétitivité régionale et emploi 2007-2013 » ;
- « FSE00-07 : Programme Emploi Inclusion en métropole 2014-2020 » ;
- « FSE00-08 : Initiative pour l'emploi des jeunes 2014-2020 » ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contributions aux dépenses immobilières » (n°723).

ARTICLE 3

Subdélégation de signature est également donnée à :

- Agnès GUIMIOT
- Maurice QUERE
- Pascal APPREDERISSE
- Franck TARRIER
- Dominique BONNAFOUS

pour signer tous actes liés à la commande publique dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et arrêtés relatifs à la composition et fonctionnement de jury de concours sur les programmes cités à l'article 2 et dans la limite des attributions de leur service à :

- Nicole CARRARA
- Marie-Noëlle GACHET KERKOUR
- Cyrille BOITEL
- Peggy LEGRAND
- Philippe RICHARD
- Anne-Lise AUCOUTURIER

ARTICLE 4

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Evelyne BASSALER
- Jean-Louis MALLINGER
- Jean-François BONELLI
- Marie-Louise ASPLANATO
- Blanche BOURIN
- Cyril CHENG
- Jacqueline GRACCHUS-LOUISY
- M'Hammed MEZIANE

A l'effet de valider, dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS Formulaire », les transactions liées à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales, sur l'ensemble des dossiers dans la limite de l'arrêté préfectoral susvisé.

ARTICLE 5

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Laurence RYAN VAUTRIN
- Hakim DAOUDI-ALAOUI
- Aissata THIONGANE
- Mariama SAMBOU
- Alexis GOROKHOFF
- Fabrice VOISIN
- Eloïse VIRY

A effet de valider, dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS Formulaire, les fiches de communication liées à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales des programmes suivant :

- « FSE00-03 : Objectif 3 (2000-2006) » ;
- « FSE00-04 : Equal (2000-2006) » ;
- « FSE00-06 : Objectif 2 (2000-2006) » ;
- « FSE00-01 : Compétitivité régionale et emploi 2007-2013 »
- « FSE00-07 : Programme Emploi Inclusion en métropole 2014-2020 » ;
- « FSE00-08 : Initiative pour l'emploi des jeunes 2014-2020 ».

ARTICLE 6

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Evelyne BASSALER
- Jean-Louis MALLINGER
- Jean-François BONELLI

À l'effet de procéder aux opérations budgétaires dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS », cette habilitation recouvrant les actes de mise à disposition des crédits, de saisie de la programmation dans la limite de l'arrêté préfectoral susvisé.

ARTICLE 7

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 8

L'arrêté n° 2015-044 du 04 mars 2015 est abrogé.

ARTICLE 9

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 13 avril 2015

Le DIRECTEUR D'ILE DE FRANCE

Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2015103-0021

signé par
Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de
l'emploi d'Ile- de- France

le 13 Avril 2015

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi

arrêté de subdélégation de signature du
Directeur aux responsables de pôles et chefs de
services de l'unité territoriale de Paris en
matière d'ordonnancement secondaire



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile de France,

ARRETE n° 2015-055

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-0014 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité territoriale de Paris à :

- Monsieur Marc-Henri LAZAR
- Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT
- Madame Anne-Catherine BISOT
- Monsieur Philippe QUITTAT-ODELAIN
- Monsieur Alain DUPOUY
- Monsieur Sylvère DERNAULT
- Monsieur Philippe BOURSIER

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contributions aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Monsieur Marc-Henri LAZAR
- Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT
- Madame Anne-Catherine BISOT
- Monsieur Philippe QUITTAT-ODELAIN
- Monsieur Philippe BOURSIER

ARTICLE 3

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 4

L'arrêté n°2014-004 du 27 janvier 2015 est abrogé.

ARTICLE 5

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 13 avril 2015

Le DIRECTEUR D'ILE DE France

Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2015103-0022

signé par
Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de
l'emploi d'Ile- de- France

le 13 Avril 2015

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi

arrêté de subdélégation de signature du
Directeur aux responsables de pôles et chefs de
services de l'unité territoriale de Seine et
Mame en matière d'ordonnancement
secondaire



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile de France,

ARRETE n° 2015-056

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-0014 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité territoriale de Seine-et-Marne à :

- Monsieur Marc BENADON, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de l'Essonne, est chargé de l'intérim de l'unité territoriale de Seine-et-Marne
- Monsieur Jean-Luc CATANAS, secrétaire général
- Madame Isabelle VIOT-BICHON
- Monsieur Michel de MONTFAUCON
- Monsieur Stéphane ROUXEL
- Madame Viviane BELHUMEUR sur le champ emploi dans les limites de ces attributions.

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contributions aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Monsieur Marc BENADON
- Monsieur Jean-Luc CATANAS

ARTICLE 3

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 4

L'arrêté n°2015-005 du 27 janvier 2015 est abrogé.

ARTICLE 5

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 13 avril 2015

Le DIRECTEUR D'ILE DE France

Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2015103-0023

signé par
Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de
l'emploi d'Ile- de- France

le 13 Avril 2015

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi

arrêté de subdélégation de signature du
Directeur aux responsables de pôles et chefs de
services de l'unité territoriale des Yvelines en
matière d'ordonnancement secondaire



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile de France,

ARRETE n° 2015-057

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-0014 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité territoriale des Yvelines à :

- Madame Isabelle LAFFONT-FAUST, responsable de l'unité territoriale des Yvelines
- Madame Elisabeth JAULT, secrétaire générale
- Madame Nadine DESPLEBIN, responsable adjoint Service Emploi
- Monsieur Didier LACHAUD, responsable Service Emploi
- Monsieur Pascal MARCOUX, responsable Service Travail
- Madame Pascale BLONDY, responsable adjoint Service Emploi

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contributions aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Madame Isabelle LAFFONT-FAUST, responsable de l'unité territoriale des Yvelines
- Madame Elisabeth JAULT
- Monsieur Didier LACHAUD
- Monsieur Pascal MARCOUX

ARTICLE 3

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 4

L'arrêté n°2015-032 du 4 mars 2015 est abrogé.

ARTICLE 5

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 13 avril 2015

Le DIRECTEUR D'ILE DE FRANCE

Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2015103-0024

signé par
Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de
l'emploi d'Ile- de- France

le 13 Avril 2015

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi

arrêté de subdélégation de signature du
Directeur aux responsables de pôles et chefs de
services de l'unité territoriale de l'Essonne en
matière d'ordonnancement secondaire



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile de France,

ARRETE n° 2015-058

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-0014 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité territoriale de l'Essonne à :

- Monsieur Marc BENADON, responsable de l'unité territoriale de l'Essonne
- Madame Noëlle PASSEREAU, secrétaire générale
- Madame Brigitte MARCHIONI
- Madame Betty CORTOT MATHIEU
- Monsieur Paul ISRAEL jusqu'au 30 avril 2015

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contributions aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Monsieur Marc BENADON,
- Madame Noëlle PASSEREAU,

ARTICLE 3

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 4

L'arrêté n°2013-007 du 13 janvier 2015 est abrogé.

ARTICLE 5

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 13 avril 2015

Le DIRECTEUR D'ILE DE France

Laurent  VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2015103-0025

signé par
Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de
l'emploi d'Ile- de- France

le 13 Avril 2015

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi

arrêté de subdélégation de signature du
Directeur aux responsables de pôles et chefs de
services de l'unité territoriale des Hauts de
Seine en matière d'ordonnancement secondaire



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile de France,

ARRETE n° 2015-059

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-0014 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine à :

- Madame Françoise BUFFET, responsable de l'unité territoriale des Hauts de Seine
- Monsieur Henri MARIE, secrétaire général
- Madame Catherine TINDILLIERE, directrice du travail
- Madame Claudine SANFAUTE, directrice du travail
- Madame Valérie GUERN, responsable du Pôle mutations économiques

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contributions aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Madame Françoise BUFFET
- Monsieur Henri MARIE
- Madame Claudine SANFAUTE

ARTICLE 3

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 4

L'arrêté n°2015-008 du 13 janvier 2015 est abrogé.

ARTICLE 5

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 13 avril 2015

Le DIRECTEUR D'ILE DE FRANCE

Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2015103-0026

signé par
Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de
l'emploi d'Ile- de- France

le 13 Avril 2015

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi

arrêté de subdélégation de signature du
Directeur aux responsables de pôles et chefs de
services de l'unité territoriale de Seine Saint
Denis en matière d'ordonnancement
secondaire



Liberté + Égalité + Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile de France,

ARRETE n° 2015-060

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-0014 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité territoriale de Seine-Saint-Denis à :

- Madame Anne SIPP, responsable de l'unité territoriale ;
- Madame Martine ADMENT-CATINAUD, chef de service ;
- Monsieur Eric BERTAZZON, chef de service.
- Madame Jeanne BRUNE, Secrétaire générale,

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contributions aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Madame Anne SIPP, responsable de l'unité territoriale;
- Madame Martine ADMENT-CATINAUD, chef de service ;
- Monsieur Eric BERTAZZON, chef de service
- Madame Jeanne BRUNE, Secrétaire générale.

ARTICLE 3

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 4

L'arrêté n°2015-009 du 13 janvier 2015 est abrogé.

ARTICLE 5

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 13 avril 2015

Le DIRECTEUR D'ILE DE FRANCE

Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2015103-0027

signé par
Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de
l'emploi d'Ile- de- France

le 13 Avril 2015

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi

arrêté de subdélégation de signature du
Directeur aux responsables de pôles et chefs de
services de l'unité territoriale de Val de Mame
en matière d'ordonnancement secondaire



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile de France,

ARRETE n° 2015-061

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-0014 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

A

- Monsieur Joël COGAN responsable de l'unité territoriale
- Monsieur Bernard CREUSOT, responsable du Pôle « Travail »
- Madame Agnès DUMONS, secrétaire générale
- Madame Marie Annick MICHAUX, responsable du pôle "Emploi et développement économique"

Et dans la limite de leurs attributions à :

- Madame Maud BROUSSE-MIGNAVAL
- Madame Régine CHEVALIER
- Monsieur Jean-Noël PIGOT
- Monsieur Ababacar NDIAYE

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contributions aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Monsieur Joël COGAN
- Monsieur Bernard CREUSOT
- Madame Agnès DUMONS
- Madame Marie-Annick MICHAUX

ARTICLE 3

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 4

L'arrêté n°2015-010 du 15 janvier 2015 est abrogé.

ARTICLE 5

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 13 avril 2015

Le DIRECTEUR D'ILE DE FRANCE

Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2015103-0028

signé par
Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de
l'emploi d'Ile- de- France

le 13 Avril 2015

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi

arrêté de subdélégation de signature du
Directeur aux responsables de pôles et chefs de
services de l'unité territoriale du Val d'Oise en
matière d'ordonnancement secondaire



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile de France,

ARRETE n° 2015-062

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-0014 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité territoriale du Val d'Oise :

- Monsieur Didier TILLET, responsable de l'unité territoriale
- Madame Muriel CREVEL, secrétaire générale
- Madame Pascale BOUËTTE
- Madame Laurence DEGENNE-SHORTEN
- Monsieur Xavier ROBERGE

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contributions aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Monsieur Didier TILLET,
- Madame Muriel CREVEL,

ARTICLE 3

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris; direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 4

L'arrêté n°2015-019 du 16 février 2015 est abrogé.

ARTICLE 5

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 13 avril 2015

Le DIRECTEUR D'ILE DE FRANCE

Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2015099-0011

signé par
Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

le 09 Avril 2015

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant subdélégation de signature à
Thierry DUFANT, Dominique de
ROQUEFEUIL, Christine PAILLON, Sylvain
LAIGLE

**SUBDELEGATIONS DE SIGNATURE DU PREFET
POUR LES MISSIONS DOMANIALES
AU 9 AVRIL 2015**

Le Directeur Régional des Finances Publiques de Paris :

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code du domaine de l'Etat ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°77-227 du 15 mars 1977, modifié, relatif aux pouvoirs du Préfet de Paris et à l'organisation des services de l'État dans le département de Paris ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret en date du 5 mars 2015 portant nomination de M. Jean-François CARENCO en qualité de préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, Administrateur général des finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de Paris ;

Vu la décision du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation du directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015099-0002 du 9 avril 2015 donnant délégation de signature à M. Philippe PARINI, Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques de la région Île de France et du département de Paris, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières domaniales ;

Décide :

Art. 1. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques, la délégation de signature préfectorale, qui lui est conférée en matière domaniale, est subdéléguée à :

– M. Thierry DUFANT, administrateur général des finances publiques, responsable du Pôle Gestion Publique de l'Etat,

– M. Dominique de ROQUEFEUIL, administrateur des finances publiques, responsable de France Domaine Paris,

– Mme Christine PAILLON, administratrice des finances publiques, adjointe au responsable de France Domaine Paris,

– M. Sylvain LAIGLE, inspecteur principal des finances publiques, responsable des projets et des activités de l'Etat,

Prénom – Nom	Fonction
M. Thierry DUFANT	Administrateur général des finances publiques, Responsable du Pôle Gestion Publique de l'Etat
M. Dominique de ROQUEFEUIL	Administrateur des finances publiques, Chef du service France Domaine Paris
Mme Christine PAILLON	Administratrice des finances publiques, Adjointe au chef du service France Domaine Paris
M. Sylvain LAIGLE	Inspecteur principal des finances publiques Responsable des projets et des activités de l'Etat

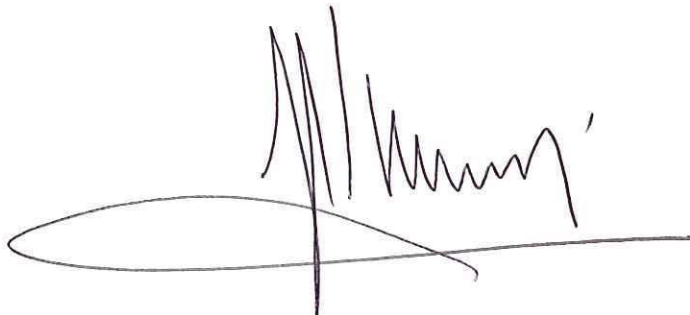
à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'Etat des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R 3211-17-2 , R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'État, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'État des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'État.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'Etat.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.
7	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 158 1° et 2°, R. 158-1, R. 159, R. 160 et R. 163 du code du domaine de l'Etat.

Art. 2. – le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

Le Directeur régional des finances publiques
de la région Ile-de-France et du département de Paris



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2015099-0012

signé par
Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

le 09 Avril 2015

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
Thierry DUFANT, Dominique de
ROQUEFEUIL, Christine PAILLON, Sylvain
LAIGLE, Véronique GRAND- MARTINI,
Claire JEANNOT, Joseph DION, Françoise
MOTARD, Marie Thérès DURAY, Madeleine
BENAMOU, Evelyne TUTIN, Sochetta LIM,
Yves LE PUIL, Selloi MALOUCHE-
BOUDEN, Sylvie EDON, Zoliarimanana
RAINIZANATSOA, Roland BOYER, Gwelle
CHEMINEL, Jean Claude LAMART, Charles
RICARD, Gisèle SOLDA

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
Service France Domaine Paris
Site RICHELIEU – 14 rue de Richelieu - 75001 PARIS

**DELEGATIONS DE SIGNATURE
POUR LES MISSIONS DOMANIALES
AU 9 AVRIL 2015**

Le Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris :

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D.1212-25, D.2312-8, D.3221-4, D.3221-16, D.3222-1 et D.4111-9 ;
- Vu le décret n°77-227 du 15 mars 1977, modifié, relatif aux pouvoirs du préfet de Paris et à l'organisation des services de l'État dans le département de Paris ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret en date du 5 mars 2015 portant nomination de M. Jean-François CARENCO en qualité de Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant principe de la création de la Direction régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Vu le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu la décision du 26 septembre 2012 portant désignation de M. Philippe PARINI en qualité de Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris et fixant au 28 septembre 2012 son installation ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à M. Thierry DUFANT, Administrateur général des finances publiques - Responsable du Pôle Gestion publique de l'Etat, M. Dominique de ROQUEFEUIL, Administrateur des finances publiques, chef du service France Domaine Paris, à Mme Christine PAILLON,

Administratrice des finances publiques, adjointe au chef du service France Domaine Paris, et à M. Sylvain LAIGLE, Inspecteur principal des finances publiques, responsable des projets et des activités de l'Etat, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R.2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Prénom – Nom	Grade – Fonction
M. Thierry DUFANT	Administrateur général des finances publiques Responsable du Pôle Gestion Publique Etat
M. Dominique de ROQUEFEUIL	Administrateur des finances publiques, Chef du service France Domaine Paris
Mme Christine PAILLON	Administratrice des finances publiques, Adjointe au chef du service France Domaine Paris
M. Sylvain LAIGLE	Inspecteur principal des finances publiques, Responsable des projets et des activités de l'Etat

Art. 2. - Délégation de signature est donnée à Mme Véronique GRAND-MARTINI, Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Mme Véronique GRAND-MARTINI	Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, Responsable Comptabilité patrimoniale, redevances, SI et contrôle interne
------------------------------------	--

Art. 3. - Délégation de signature est donnée à Mme Claire JEANNOT, Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe et à M. Joseph DION, Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion des biens de l'Etat, jusqu'à 500 000 € annuels, limite supérieure comprise.

Prénom – Nom	Grade – Fonction
Mme Claire JEANNOT	Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe
M. Joseph DION	Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale

Art. 4. - Délégation de signature est donnée à Mme Françoise MOTARD, Inspectrice divisionnaire hors classe, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de signer les avis donnés par le service France Domaine Paris :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 15.000.000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 1.500.000 €, limite supérieure comprise.

Prénom – Nom	Grade – Fonction
Mme Françoise MOTARD	Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, Responsable des évaluations domaniales

Art. 5. - Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Thérèse DURAY, Mme Madeleine BENAMOU, Mme Evelyne TUTIN, Mme Sochetta LIM, M. Yves LE PUIL, Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN, Mme Sylvie EDON, Mme Zoliarimanana RANAIVO RAINIZANATSOA, M. Roland BOYER, M. Gwelle CHEMINEL, M. Jean-Claude LAMART, M. Charles RICARD et Mme Gisèle SOLDA, Inspecteurs des Finances publiques, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés par le service des missions domaniales :

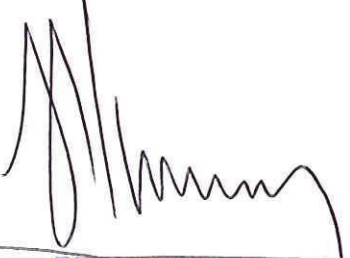
- avis en valeur vénale : jusqu'à 3.000.000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 300.000 €, limite supérieure comprise.

Prénom – Nom	Grade – Fonction
Mme Marie-Thérèse DURAY	Inspectrice, Evaluatrice
Mme Madeleine BENAMOU	Inspectrice, Evaluatrice
Mme Evelyne TUTIN	Inspectrice, Evaluatrice
Mme Sochetta LIM	Inspectrice, Evaluatrice
M. Yves LE PUIL	Inspecteur, Evaluateur
Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN	Inspectrice, Evaluatrice
Mme Sylvie EDON	Inspectrice, Evaluatrice

Mme Zoliarimanana RANAIVO RAINIZANATSOA	Inspectrice, Evaluatrice
M. Roland BOYER	Inspecteur, Evaluateur
M. Gwelle CHEMINEL	Inspecteur, Evaluateur
M. Jean-Claude LAMART	Inspecteur, Evaluateur
M. Charles RICARD	Inspecteur, Evaluateur
Mme Gisèle SOLDA	Inspectrice, Evaluatrice

Art. 6. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2015100-0008

signé par
Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Ile de France

le 10 Avril 2015

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt

Arrêté donnant subdélégation de signature de Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile- de- France en matière administrative.



PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE

**Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

ARRETE

**donnant subdélégation de signature de Madame Marion ZALAY,
directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France en matière administrative**

La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010- 687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu l'arrêté ministériel du 20 novembre 2012 nommant Madame Marion ZALAY, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Ile-de-France, à compter du 15 décembre 2012,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015097-0002 du 07 avril 2015 portant délégation de signature à Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative.

ARRETE :

Article 1^{er} : Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint.

à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, toutes décisions, à l'exception des arrêtés réglementaires généraux et des décisions figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n°2015097-0002 du 07 avril 2015.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, dans les matières et pour les actes relevant de leur domaine d'activité :

- Monsieur Sébastien FAUGERE, attaché d'administration principal, pour ce qui concerne le secrétariat général. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Monsieur Eric DIEUPART-RUEL, attaché d'administration, secrétaire général adjoint,
- Madame Juliette FAIVRE, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de l'économie agricole. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Monsieur Antoine MENET, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service,
- Monsieur Pierre-Emmanuel SAVATTE, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de la forêt, du bois, de la biomasse et de la biodiversité, En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Madame Elvira MELIN, ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjointe au chef de service,
- Monsieur Jean-Charles COTHENET, attaché d'administration principal, chef du service régional de la formation et du développement, en ce qui concerne le contrôle de légalité des actes des établissements d'enseignement agricole,
- Monsieur Yves DOUZAL, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de l'alimentation. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Madame Laure ALNOT, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, adjointe au chef de service.

Article 3 : L'arrêté n°2014204-00001 du 23 juillet 2014 est abrogé.

Article 4 : La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les fonctionnaires intéressés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Cachan, le 10 avril 2015

**La directrice régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

Marion ZALAY





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2015100-0009

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt

Arrêté portant subdélégation de signature de Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile- de- France en matière d'Ordonnancement Secondaire.



PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE

**Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

ARRETE

**portant subdélégation de signature de Madame Marion ZALAY,
directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire**

La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu l'arrêté ministériel du 20 novembre 2012 nommant Madame Marion ZALAY, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Ile-de-France, à compter du 15 décembre 2012,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015097-0012 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

ARRETE :

Article 1^{er} : Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, la subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint ;
- Monsieur Sébastien FAUGERE, attaché d'administration principal, secrétaire général ;
- Monsieur Eric DIEUPART-RUEL, attaché d'administration, secrétaire général adjoint ;
- Madame Anne DURIEUX, attachée principale d'administration, responsable de la comptabilité ;
- Madame Catherine PERICAUD, adjointe administrative principale de 1^o classe ;

à l'effet de signer, dans les limites de leurs attributions, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat dans le cadre des programmes suivants :

- Enseignement supérieur et recherche agricoles (n°142)
- Enseignement technique agricole (n°143),
- Forêt (n°149),
- Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires (n°154),
- Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation (n°206),
- Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (n°215),

ainsi que, dans la limite de leurs attributions et dans la limite des des plafonds des dépenses qui auront été notifiés par le préfet de région, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'état dans le cadre des programmes suivants :

- Moyens mutualisés des administrations déconcentrées (n°333)
- Contribution aux dépenses immobilières (n°723)

Article 2 : Les agents habilités au sein des services à constater le service fait et vérifier la conformité avec les pièces justificatives font l'objet d'une annexe au présent arrêté.

Article 3 : L'arrêté n°2014321-0004 du 17 novembre 2014 est abrogé.

Article 4 : Une ampliation de cet arrêté sera adressée au préfet de la région Île-de-France – direction des services administratifs du secrétariat général aux affaires régionales.

Article 5 : La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Cachan, le 10 avril 2015

**La directrice régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

Marion ZALAY



ANNEXE

Liste des agents habilités à constater le service fait
et vérifier la conformité avec les pièces justificatives

DRIAAF site de Cachan

Secrétariat général

Frédérique RENARD, chef du pôle logistique

Marc LOEWENHAUPT, responsable de la mission des systèmes d'information

Nathalie NICOL, déléguée régionale formation continue

Evelyne MAZZOLENI, responsable CEPEC

Eric DIEUPART-RUEL, secrétaire général adjoint

Service régional de la formation et du développement (SRFD)

Jean-Charles COTHENET, chef du service

Service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires (SERFOBT)

Pierre-Emmanuel SAVATTE, chef du service

Elvira MELIN, adjointe au chef du service

Service régional d'informations statistiques et économiques (SRISE)

Sylvie de SMEDT, chef du service

Christine CHEVEAU, adjointe au chef de service

Service régional de l'économie agricole (SREA)

Juliette FAIVRE, chef du service

Antoine MENET, adjoint au chef de service

Service régional de l'Alimentation (SRAL)

Yves DOUZAL, chef du service régional

Laure ALNOT, adjointe au chef de service

Mission d'appui aux personnels et aux structures (MAPS)

Bernard GUEGUEN, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures

Yves ROYER, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures

Yves CONFESSON, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures

Inspecteurs santé et de sécurité du travail (ISS)

Pierre CLAVEL, inspecteur santé et sécurité du travail

Patricia LALLEMENT, inspecteur santé et sécurité du travail

Assistant de service social (ASS)

Sabrina Saidj, assistante sociale

DRIAAF site de Roissy

SRAL/SIVEP

Thierry BADIN DE-MONTJOYE, chef du poste frontalier

Julien GOZARD, adjoint au chef de poste, responsable PEC
Pauline CAZABAN, adjointe au chef de poste, responsable PIF

DRIAAF site de Rungis

Service régional de l'Alimentation (SRAL)
Carole FOULON, chef du Pôle Phytosanitaire
Ludovic DUBOIS, adjoint au chef de pôle

RNM/SRISE

Franck LEMAITRE, adjoint au chef de pôle

BNEVP

Catherine COLLINET, directrice



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision n ° 2015100-0010

signé par
Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Ile de France

le 10 Avril 2015

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt

Arrêté portant subdélégation de signature de Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile- de- France pour l'exercice des missions de l'Établissement FranceAgrimer



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

DECISION

Portant subdélégation de signature de la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France pour l'exercice des missions des services de l'Etablissement FranceAgrimer

La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 29 mars relative à la création de l'agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère en charge de l'agriculture,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'agence de service et de paiement, à l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le livre VI du code rural, titre II, chapitre 1^{er}, et notamment les articles R 621-27 et R 621-28,

Vu l'arrêté ministériel du 20 novembre 2012 nommant Madame Marion ZALAY, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Ile-de-France, à compter du 15 décembre 2012,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015097-002 du 07 avril 2015 portant délégation de signature à Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France, en matière administrative,

Vu la convention en date du 8 décembre 2009 entre le directeur général de FranceAgriMer et le préfet de la région Ile-de-France,

Vu la décision en date du 2 avril 2009 du directeur général de FranceAgriMer modifiée par la décision du 19 décembre 2012 portant organigramme et organisation générale de l'établissement parue au bulletin officiel n°52 du ministère chargé de l'agriculture du 28/12/2012,

Vu la décision N°FranceAgriMer/ST/2015/04 en date du 24 mars 2015 portant délégation de signature du directeur général de FranceAgriMer au profit de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, en qualité de représentant territorial de FranceAgriMer, et d'ordonnateur délégué en résultant, à compter du 1^{er} avril 2015 ,

Vu la décision préfectorale n°2015097-0021 du 07 avril 2015 portant délégation de signature à Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France pour l'exercice des missions des services de l'Etablissement FranceAgriMer.

DECIDE

Article 1^{er} : délégation de signature est donnée à :

Monsieur Sébastien FAUGERE, secrétaire général, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale ;

Madame Sylvie de SMEDT, chef du service régional de l'information statistique et économique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances relatives aux activités du réseau régional RNM et nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale ;

Madame Juliette FAIVRE, chef du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale et des missions ci-dessus déléguées à Monsieur Sébastien FAUGERE et à Madame Sylvie de SMEDT.

En cas d'empêchement ou d'absence de Madame Juliette FAIVRE, chef du service régional de l'économie agricole, la subdélégation est donnée à Monsieur Antoine MENET, adjoint au chef de service, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale et des missions ci-dessus déléguées à Monsieur Sébastien FAUGERE et à Madame Sylvie de SMEDT ;

Monsieur Philippe MOREAU, chef du pôle économie des filières – FranceAgriMer au sein du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale et des missions ci-dessus déléguées à Monsieur Sébastien FAUGERE et à Madame Sylvie de SMEDT ;

Monsieur Ahmed MASMI, gestionnaire filières – FranceAgriMer, au sein du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer, en cas d'empêchement de Monsieur Philippe MOREAU, les billets de financement pour les collecteurs de céréales au profit des établissements de crédit, prévus en matière de financement avec aval de l'établissement.

Article 2 : la décision n°2014253-0001 du 10 septembre 2014 est abrogée.

Article 3 : la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et aux agents intéressés et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et sur le site internet de FranceAgriMer.

Fait à Cachan, le 10 avril 2015

La directrice régionale et interdépartementale
de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt

Marion ZALAY